

Epreuve qualificative pour la Finale Régionale Jeunes 2019 Etape 1/2

18 et 19 Mai 2019

GOLF DE LANNEMEZAN

250 rue du Dr Ueberschlag 65300 LANNEMEZAN

05.62.98.01.01

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement priment celles des règlements généraux.*

1 - Conditions de participation

Voir cahier des charges des qualifications régionales jeunes.

2 - Forme de jeu

Voir cahier des charges des qualifications régionales.

Stroke play : 36 trous / 18 trous par jour

Le champ de joueurs est limité à 123.

	U12		Benjamins		Minimes	
	index limite	Quota mini	index limite	Quota mini	index limite	Quota mini
Filles	< 40	12	< 24	12	< 18	12
Garçons	< 25	36	< 21	30	< 15	21

A index arrondi égal, la priorité sera donnée aux plus jeunes (1^{ère} année de la catégorie).

Si une catégorie n'était pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans une autre catégorie.

3 - Engagements et inscriptions

Les inscriptions et leur paiement se font uniquement en ligne sur le site de la Ligue, ou via le lien d'inscription suivant :

U12 Garçons : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/683>

U12 Filles : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/702>

Benjamins : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/703>

Benjamines : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/704>

Minimes Garçons : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/705>

Minimes Filles : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/706>

La clôture des inscriptions est fixée au **3 Mai à 17h** et les droits d'engagements fixés à **25 €**

Toute inscription reçue après cette date sera mise sur la liste d'attente et traitée par ordre d'arrivée.

Toute annulation de participation devra être notifiée auprès du club au plus tard le **3 Mai à 17h**. Toute annulation après cette date reste redevable du droit d'engagement.

4 – Arbitres

3 arbitres et 1 OEC.